



Procès-verbal du conseil municipal

Mardi 3 juin 2025 à 19h00

Mairie de Huriel – Salle du conseil



Le conseil municipal d'Huriel s'est réuni le mardi trois-juin-deux-mille-vingt-cinq à dix-neuf heures, à la mairie d'Huriel, dans la salle du conseil, sous la présidence de monsieur ABRANOWITCH Stéphane, maire, en suite de la convocation en date du vingt-huit-mai-deux-mille-vingt-cinq.

Présents : 17

- Mr Stéphane ABRANOWITCH
- Mr Frédéric BONEMAISON
- Mr Gérard BOURICAT
- Mme Samantha BOUTET
- Mr Jean-Elie CHABROL
- Mme Sandrine DEFFONTIS
- Mr Antoine DESGRANGES
- Mr Serge DUMONT
- Mme Véronique GODET
- Mr Serge LAURENT
- Mr Mathieu MAGNIERE
- Mme Christelle MAUME
- Mme Elodie OGAR
- Mr Jean-Pierre PENAUD
- Mr Stéphane REMY
- Mme Delphine SUREAU
- Mr Pierre VALLOCHIA

Procurations : 6

- Mme Pauline AVELINE pour Mme Delphine SUREAU
- Mr Alain BLONDRON pour Mme Elodie OGAR
- Mme Marie-Line GIRARD pour Mr Jean-Pierre PENAUD
- Mme Caroline GRATIAN pour Mme Christelle MAUME
- Mme Elise MELSEN pour Mr Frédéric BONEMAISON
- Mme Corinne NAQUET pour Mr Gérard BOURICAT

Absents : Néant

Mme Delphine SUREAU est élue secrétaire de séance et en accepte les fonctions (article L.2121-15 du CGCT).

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h00, s'assure des présences et des pouvoirs et présente l'ordre du jour.

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 avril 2025	4
Urbanisme	4
Acquisition de bâtiment	4
Loyer futur du bâtiment « fleuriste »	4
Acquisition de terrain	5
Rue des anciennes usines	5
Cession de terrain.....	5
Impasse de l'huilerie	5
La Croze	5
Programmes d'investissement	6
Rénovation de la gendarmerie	6
Enfance	6
Autorisation d'implantation d'une micro-crèche privée	6
Projet de construction d'une maison pour les assistantes maternelles	6
Modification du loyer actuel de la MAM.....	6
Divers	7
Subvention au bénéfice du Conservatoire Espaces Naturels de l'Allier	7
Prix de vente du livre sur le patrimoine de Huriel	7
Remerciements reçus.....	7
Proposition.....	7
Agenda	8

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 avril 2025

Ce procès-verbal était consultable en ligne via l'environnement numérique dédié au conseil municipal auquel ont dorénavant accès l'ensemble des élus.

Le procès-verbal du conseil municipal du 5 mai 2025 est adopté à l'unanimité (DEL25060300)

Urbanisme

Acquisition de bâtiment

Lors du conseil municipal du 12 février 2025, l'assemblée s'est prononcée pour solliciter la vente du bâtiment implanté sur la parcelle AA172 (fleuriste) auprès de l'Etablissement Public Foncier en conservant les modalités de remboursement actuelles.

Le conseil d'administration de l'EPF Auvergne s'est prononcé favorablement à ce rachat en vue d'une intégration dans le patrimoine de la commune.

Le prix de la cession hors TVA s'élève à 122 158,08 €. Sur ce montant s'ajoutent des frais de portage pour 1 692,16 € dont le calcul a été arrêté au 31 décembre 2025. La TVA sur marge est égale à 759,44 € (dont 338,43 € sur les frais de portage) soit un prix de cession, toutes taxes comprises, de 124 609,68 €.

La commune aura réglé à l'EPF Auvergne 34 627,08 € au titre des participations (2024 incluse). Le restant dû est de 89 982,60 € TTC. Sur ce montant s'ajoutent 3 347,56 € de frais d'étalement ainsi que 669,51 € de TVA, soit un total de 93 999,67 € TTC.

Ce solde sera remboursé par échéance selon le tableau ci-dessous :

Année	Capital	Tva sur capital	Frais	Tva sur frais	Total
2025	11 952,89 €	421,01 €	1 692,16 €	338,43 €	14 404,49 €
2026	12 132,18 €	0,00 €	944,73 €	188,95 €	13 265,86 €
2027	12 314,19 €	0,00 €	793,07 €	158,61 €	13 265,87 €
2028	12 498,88 €	0,00 €	639,15 €	127,83 €	13 265,86 €
2029	12 686,38 €	0,00 €	482,91 €	96,58 €	13 265,87 €
2030	12 876,66 €	0,00 €	324,33 €	64,87 €	13 265,86 €
2031	13 069,82 €	0,00 €	163,37 €	32,67 €	13 265,86 €
	87 531,00 €	421,01 €	5 039,72 €	1 007,94 €	93 999,67 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition de la parcelle AA172 et le remboursement du solde dû selon l'échéancier proposé (DEL25030601)

Loyer futur du bâtiment « fleuriste »

La société MK FLOR qui loue actuellement le bâtiment situé sur la parcelle AA172 selon un bail précaire qui prendra fin le 31 décembre 2025. Le montant actuel du loyer est de 350 €.

Ce bail précaire avait été mis en place à la demande de l'exploitant pour faciliter le lancement de son activité. Il ne souhaite pas acquérir le bâtiment mais jouir de la location.

A partir du 1^{er} janvier 2026, il sera mis en place un bail commercial dit « 3/6/9 ». Le montant de ce loyer serait dorénavant de 500 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place d'un bail commercial classique à compter du 1^{er} janvier 2026 après l'acquisition de la parcelle AA172 par la commune (DEL25030602).

Acquisition de terrain

Rue des anciennes usines

Afin de proposer un endroit propre et adapté où stocker les containers de déchets, la parcelle AA155 située « Rue des anciennes usines » mérite d'être réhabilitée. Cette parcelle se révèle insuffisamment dimensionnée et un échange avec la parcelle AA156 serait nécessaire.

Il peut être obtenu environ 35 mètres carrés de la parcelle AA156 contre environ 20 mètres carrés de l'impasse de l'huilerie, ce qui permettrait de privatiser une cour au droit du bâtiment. Les frais de bornage et de notaire seraient partagés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le principe de l'échange et autorise le maire à effectuer les démarches nécessaires en vue d'obtenir une partie de la parcelle AA156 (DEL25060304).

Cession de terrain

Impasse de l'huilerie

En complément à l'acquisition d'une partie de la parcelle AA155, le conseil municipal approuve la cession d'environ 20 mètres carrés de l'impasse de l'huilerie et autorise monsieur le maire à effectuer les démarches nécessaires à cette cession (DEL25060305).

La Croze

Il est sollicité la cession d'une partie d'une voie communale pour permettre la réalisation d'une rampe d'accès pour personne à mobilité réduite afin d'accéder à l'entrée principale d'une maison.

Les propriétaires de cette maison, acquise en 2009, ignoraient que la maison a été construite en limite de propriété sans laisser de marge. Jusqu'en janvier 2025, ils entretenaient le terrain communal en pensant qu'ils étaient propriétaires de cette portion.

Il appartient au conseil de décider le déclassement puis le transfert de la voie communale dans le domaine privé communal. Le prix de vente pouvant être de 5 euros par mètres carrés.

Les frais liés au bornage et aux formalités seraient à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la cession de cette portion de voirie et autorise monsieur le maire à effectuer les démarches de déclassement et de transfert dans le domaine privé communal (DEL25060303).

Programmes d'investissement

Rénovation de la gendarmerie

Lors du conseil municipal du 5 mai 2025, monsieur le maire avait exposé la volonté de monsieur le sous-préfet de Montluçon de donner une suite favorable aux travaux de mise aux normes de la gendarmerie.

Il a été attribué le 28 mai 2025 par la préfecture de l'Allier une subvention de 252 529 € sur les crédits de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

L'avant-projet définitif est attendu pour le 15 juin 2025.

Enfance

Autorisation d'implantation d'une micro-crèche privée

La commune a été approchée pour un projet de construction d'une micro-crèche privée de la franchise « La cabane d'Achille et de Camille ».

Cette micro-crèche serait complètement autonome dans la réalisation du projet et aurait une capacité de 16 berceaux ainsi qu'une amplitude horaire très importante. Elle pourrait co-exister avec la maison des assistantes maternelles car leurs activités sont davantage complémentaires que concurrentielles.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'implantation d'une micro-crèche privée et autorise monsieur le maire à rédiger le courrier d'autorisation d'implantation d'une micro-crèche sur la commune de Huriel à destination du porteur de projet (DEL25060306).

Projet de construction d'une maison pour les assistantes maternelles

Monsieur le maire expose ensuite la réunion qui s'est tenue la veille en présence de représentant de l'école maternelle, de la maison des assistantes maternelles, de l'accueil périscolaire et de la caisse d'allocations familiales de l'Allier. Le projet de micro-crèche privée leur a été présenté. En complément de ce projet, il a été abordé par la CAF les différentes modalités qui permettraient de réaliser une maison des assistantes maternelles ou une micro-crèche publique. Au cours de cette réunion, monsieur le maire a clairement exposé sa préférence pour une maison des assistantes maternelles car les crèches publiques sont systématiquement déficitaires et cela affecte les dépenses publiques. Il a également exposé le bien fondé d'implanter cette maison à proximité de la micro-crèche privée et de l'école maternelle.

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la commune obtiendrait l'aide financière de la caisse d'allocations familiales de l'Allier pour la réalisation d'une maison des assistantes maternelles. Un tel projet pourrait être réalisé pour la rentrée scolaire 2026-2027. Le projet et son plan de financement restent à réaliser pour être ensuite présentés au conseil municipal.

Modification du loyer actuel de la MAM

Monsieur le maire expose à l'assemblée la situation de la maison des assistantes maternelles. Cette maison est installée au premier étage de la mairie et exploite deux appartements.

Les loyers de ces appartements sont :

- Appartement de 97 m² → loyer mensuel de 270,41 €
- Appartement de 116 m² → loyer mensuel de 397,47 €

Soit un montant total mensuel des loyers de 667,88 €.

Une des assistantes maternelles a décidé de cesser son activité dès cet été. La capacité d'accueil des enfants est directement affectée et par incidence les ressources financières.

A date, il n'est pas encore identifié de successeur. Pour éviter de mettre en péril l'équilibre financier, il est proposé en cas de non-remplacement de l'assistante maternelle, de baisser le montant du loyer en ne facturant qu'un seul logement par exemple (celui de 116 m²).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de ne pas facturer le loyer de l'appartement de 97 m² si le départ de l'assistante maternelle n'est pas remplacé et que la capacité d'accueil des enfants a baissé (DEL25060507).

Divers

Subvention au bénéfice du Conservatoire Espaces Naturels de l'Allier

Le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier sollicite une subvention de la commune à hauteur de 10 centimes d'euros par habitants, ce qui correspondrait à une subvention de 270 euros pour la commune de Huriel.

Le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier a déjà contribué à des travaux d'aménagements et remise en état concernant des plans d'eau. Des travaux sont d'ores et déjà identifiés tel que nettoyage et curage où le conservatoire pourrait assister la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de 270 euros au Conservatoire d'espace naturel de l'Allier pour l'année 2025 (DEL25060308).

Prix de vente du livre sur le patrimoine de Huriel

Les documents nécessaires à la mise en page du livre ont été transmis à l'éditeur. Ce dernier effectue les retours suivants :

- Il est recommandé que le livre ait un prix minimum de 15 euros. Un tel tarif permet de conserver une cohérence avec les autres livres de la collection de l'éditeur mais aussi de prendre en compte la « remise librairie » pour les libraires qui en assureront la vente.
- La parution ne pourra être effective avant l'été mais le sera pour le mois de septembre et l'ouvrage sera disponible pour les journées du patrimoine.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le prix de vente à 15 euros pour le livre sur le patrimoine de Huriel (DEL25060309).

Remerciements reçus

- Centre hospitalier de Montluçon pour la participation au financement du TEP-SCAN.
- DDEN 03 pour la subvention de fonctionnement qui lui a été accordée.

Proposition

Il est proposé à l'assemblée que cette dernière puisse partager ensemble un repas au nouveau restaurant INANC.

Le prochain conseil serait avancé à 18h30 pour se rendre ensuite au restaurant.

Agenda

Il est ensuite réalisé un tour d'agenda des prochaines manifestations.

Le prochain conseil municipal se tiendra le mardi 8 juillet 2025 à 18h30.

Secrétaire de séance

Delphine SUREAU

Le maire

Stéphane ABRANOWITCH